

Le développement des relations internationales des bibliothèques françaises

Extrait du Rapport annuel du Conseil supérieur des Bibliothèques (1995)

Table des matières

<u>Introduction</u>	2
1 - <u>L'analyse des actions internationales des bibliothèques françaises</u>	3
1.1 - <u>Les relations professionnelles</u>	4
1.2 - <u>La construction européenne</u>	4
1.3 - <u>L'aide aux pays les plus pauvres</u>	5
1.4 - <u>La défense de la langue française</u>	5
1.5 - <u>La représentation française à l'étranger</u>	6
1.6 - <u>Les relations dues aux collections et aux services</u>	6
1.7 - <u>La valorisation des bibliothèques françaises à l'étranger</u>	7
1.8 - <u>Les relations intergouvernementales</u>	7
1.9 - <u>Conclusion</u>	8
2 - <u>La politique du livre et des bibliothèques au ministère des Affaires étrangères</u>	8
2.1 - <u>Le réseau culturel français à l'étranger</u>	9
2.2 - <u>La promotion de l'écrit en français</u>	10
2.3 - <u>La modernisation du réseau des bibliothèques</u>	10
2.4 - <u>Autres questions posées par le Conseil supérieur des bibliothèques</u>	12

Introduction

Comme nous l'avons relevé à plusieurs reprises, les bibliothèques françaises, qui ont acquis un savoir-faire notoire dans nombre de domaines, ne jouent pas, sur la scène internationale un rôle en rapport avec leur importance et leur niveau de compétence. Nombre d'autres pays, notamment ceux du Sud, attendent d'elles une plus forte présence et une plus forte participation aux programmes communs. Au jour où la France cherche à conforter des positions culturelles dans le monde et doit soutenir la langue française, ses bibliothèques et les ensembles documentaires qu'elle a largement rénovés, constituent des atouts sous-estimés et sous-employés. Ils méritent d'être réévalués, comme l'a bien compris le ministère des Affaires étrangères qui cherche à perfectionner son dispositif dans ce domaine, avec l'entier appui des ambassades.

C'est avec intérêt que nous avons constaté cette année un certain nombre d'initiatives qui répondent à ce souhait. Le ministère des Affaires étrangères a créé un poste de coordinateur pour lequel la direction du Livre et de la Lecture a mis un conservateur à sa disposition, ce qui a été déterminant dans l'impulsion donnée à la politique en faveur de nos bibliothèques à l'étranger. La direction du Livre a aussi aidé la Fédération française de coopération entre bibliothèques à intensifier les échanges entre les professionnels français et étrangers. La Bibliothèque nationale de France, de son côté s'est pourvue de services spécialisés dans les relations internationales et a créé un poste particulier pour les relations européennes et un autre pour la francophonie. C'est encore peu, eu égard au personnel que la *British Library* consacre à des tâches semblables, mais ce progrès va permettre d'assurer un suivi régulier de dossiers jusqu'ici traités de façon dispersée ou épisodique.

A la sous-direction des bibliothèques universitaires en revanche, le bureau des relations internationales, chargé essentiellement des échanges de formations, s'est affaibli. Cette carence devait être compensée par les initiatives de plus en plus nombreuses prises dans les universités elles-mêmes, soit dans le cadre des programmes européens, soit dans le cadre de la politique générale de l'université. Il faut inviter les bibliothèques à prendre toute leur place dans ces accords entre universités d'où la documentation, qu'il s'agisse d'échanges d'informations, de personnes ou de services, est trop souvent absente. Le dynamisme de chacune des universités ne dispense pas le ministère d'avoir, au niveau national, un service de coordination, d'incitation et de conseil afin d'éviter que les actions aujourd'hui morcelées, s'ignorent les unes les autres.

Si les Français sont trop absents des bibliothèques des organisations internationales, où nos recommandations n'ont pas encore été entendues, les délégations françaises dans les organismes internationaux sont en revanche devenues significatives, que ce soit à l'IFLA, à l'ISO ou dans l'association européenne EBLIDA.

Afin de mesurer ces efforts, les encourager et les coordonner, deux réunions nationales ont été organisées ; l'une à Bordeaux¹, à laquelle participait M. Pierre Jolis, vice-président du Conseil supérieur des bibliothèques, portait plus précisément sur les envois de livres et l'aide des bibliothèques françaises aux pays en difficulté ; l'autre, organisée par la Fédération française de coopération entre bibliothèques (FFCB), les 8 et 9 mars à Sèvres, a fait le bilan des actions internationales des bibliothèques françaises. Le président du Conseil supérieur y a été invité à faire l'analyse d'une enquête menée par la FFCB auprès des organismes actifs au niveau international. La création d'un comité permanent de coordination entre les ministères concernés pour les échanges et la formation des personnels à l'étranger serait certainement d'une grande efficacité.

1 - L'analyse des actions internationales des bibliothèques françaises

La première évidence qui ressort de l'enquête de la FFCB est que les objectifs des relations internationales sont très différents les uns des autres, au point que l'on peut se demander s'il est pertinent de les traiter ensemble, sous cette seule rubrique des "relations internationales". Il faut distinguer les diverses missions qui y donnent. De l'une à l'autre cependant, on retrouve souvent les mêmes groupes, plus ou moins fonctionnels, dans les organigrammes des administrations et des grands établissements où, dans le meilleur des cas, un service dit des "relations internationales" dont les missions, extensibles et variables, couvrent des objectifs divers. Un second constat est celui de notre faible expérience, de notre pauvreté en analyses et en moyens sur ces questions encore mal discernées, et de la nécessité de trouver des réponses adaptées aux demandes.

Selon les réponses à l'enquête, les motivations principales qui amènent les bibliothèques à entretenir des relations internationales, sont, par ordre d'importance :

1. la formation et les échanges professionnels ;
2. la construction européenne ;

¹ "L'aide internationale en matière de livres et de lecture", colloque des 7-8 avril 1994 à Bordeaux, organisé par l'Agence de coopération des bibliothèques en Aquitaine (CBA), 15 rue Maubec, BP 049, 33037 Bordeaux Cédex.

3. l'aide aux pays du tiers monde ;
4. la défense de la langue française ;
5. la représentation française à l'étranger.

Seules, ces cinq missions apparaissent dans l'enquête. Il faut en ajouter trois autres, qui n'y apparaissent pas bien qu'elles existent et doivent être prises en compte :

6. les échanges scientifiques et économiques dus à la fourniture de documents ;
7. la promotion des bibliothèques françaises à l'étranger ;
8. les relations intergouvernementales entre administrations de bibliothèques.

1.1 - Les relations professionnelles

C'est le seul domaine, semble-t-il, dans lequel les relations sont un peu structurées et admises comme une activité normale de la bibliothèque. Ainsi les grands établissements comme la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque publique d'information, les administrations centrales maintiennent régulièrement des relations bilatérales avec certains pays ou certains établissements. Ils échangent des stagiaires, organisent des visites, parfois des journées d'études communes, comme les journées franco-britanniques de l'Association des bibliothécaires français. On peut assimiler à ces échanges professionnels les formations organisées à l'étranger pour les bibliothécaires français, ou en France, à l'ENSSIB, pour les bibliothécaires étrangers, notamment dans le cadre d'échanges européens d'étudiants comme Erasmus.

Mais il faut souligner que la carte du monde est pour nous étonnamment restreinte : les seuls pays avec lesquels des relations régulières sont établies de façon traditionnelle sont la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Avec les autres, même si les occasions de rencontres sont fréquentes, comme avec le Québec ou la Catalogne, les liaisons sont occasionnelles. Il est regrettable en particulier qu'aucun lien régulier n'existe avec les États-Unis : peu de voyages d'études et pas plus de relations associatives, dans ce pays où le Congrès des bibliothécaires rassemble pourtant plus de 20 000 professionnels chaque année et d'où nous viennent la plupart des innovations technologiques.

1.2 - La construction européenne

Là encore, il s'agit de rapports structurés, qui apparaissent clairement dans les programmes officiels. Ils sont en accroissement notable, en partie en raison du Plan d'action européen bien que

les bibliothèques françaises y soient trop peu présentes. Les réunions bruxelloises ou luxembourgeoises se multiplient, où des Français sont invités et mis en présence des représentants des autres pays de l'Union. Ensuite, des relations bilatérales s'organisent dans les régions frontalières, de Strasbourg aux universités de la vallée du Rhin, de la région Rhône-Alpes avec la Lombardie et le Bade Wurtemberg, de Montpellier à Barcelone, etc. Entre pays européens, les échanges ponctuels sont aussi plus nombreux, lors des Congrès professionnels par exemple ou les invitations mutuelles sont devenues presque une règle entre pays voisins.

1.3 - L'aide aux pays les plus pauvres

C'est par ordre d'importance la mission qui apparaît en troisième position, à travers les programmes de certains établissements liés à la politique des collectivités locales ou de certaines associations caritatives. Cette mission recoupe des programmes du ministère de la Coopération, de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et de l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF), mais elle englobe aussi de nombreuses initiatives plus ou moins durables, liées à des associations, comme "Culture et développement" ou le secteur "Afrique" de "La Joie par les livres". C'est ici qu'il faut placer la plupart des actions menées dans le cadre de jumelages entre établissements ou de façon encore faible mais croissantes, de collectivités locales comme la ville d'Angers, celle de Nantes, le département des Côtes d'Armor, les régions et leurs IRCOD (Instituts régionaux de coopération décentralisée), programmes auxquels on ne peut que souhaiter que les bibliothèques locales soient plus étroitement associées.

1.4 - La défense de la langue française

Cette mission est souvent liée à la précédente et aux relations avec les pays africains, mais elle ne s'y confond pas puisque le ministère de la Coopération, qui a depuis rejoint les Affaires étrangères, ne se limite pas aux pays francophones et que certains pays francophones, comme ceux du Maghreb, ne dépendent pas de lui. Les acteurs principaux sont les ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, de la Culture et de la Francophonie qui n'a, hélas, jamais été doté de budgets propres en rapport avec ses ambitions, celui de l'Éducation nationale enfin.

Mais on trouve ici surtout deux opérateurs dont les programmes sont décidés par le sommet des chefs d'États des pays francophones, l'ACCT, organisme intergouvernemental financé majoritairement par la France, qui a son siège à Paris, et l'AUPELF, dont le siège est à Montréal avec une représentation à Paris. Il faut citer aussi une association professionnelle particulière, l'ABCDEF, présidée actuellement par le directeur de la bibliothèque de Neuchâtel, regroupant bibliothécaires et documentalistes des pays francophones, dont on a vu le rôle, par exemple dans les

Caraïbes, lors du Congrès de l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires à Fort-de-France.

1.5 - La représentation française à l'étranger

Nous reviendrons plus loin sur le travail de la sous-direction de la politique du livre et des bibliothèques du ministère des Affaires étrangères en liaison avec les ambassades et les centres culturels français à l'étranger. On peut y ranger aussi les délégations officielles parfois prises en charge par des bibliothèques, en particulier la Bibliothèque nationale de France, qui joue un rôle officiel de représentation important. L'ampleur prise par notre Bibliothèque nationale aura été sur ce point bénéfique. On sait que ce secteur est aujourd'hui actif, et que beaucoup de bibliothèques et de bibliothécaires français, même hors du ministère des Affaires étrangères y sont engagés

Voilà, d'une manière très générale, ce qu'entendent les bibliothèques, administrations et associations françaises lorsqu'on parle de relations internationales. Trois autres axes, étonnamment, n'apparaissent pas dans les réponses à l'enquête.

1.6 - Les relations dues aux collections et aux services

Il ne faut pas oublier, dans ce panorama, les rapports parfois étroits entre pays dus tout simplement aux collections spécialisées des bibliothèques. Ainsi la bibliothèque universitaire de Bordeaux avec le monde hispano-américain ou les Caraïbes, celle de Strasbourg, CADIST des civilisations germaniques, pour ne pas parler du service des acquisitions de la Bibliothèque nationale de France où sont représentées la plupart des langues écrites dans le monde et qui constitue un grand réservoir de ressources et de compétences. Curieusement ces relations institutionnelles sont écartées des réponses à l'enquête, comme si elles ne faisaient pas partie de "relations internationales" des bibliothèques, alors qu'elles en sont l'un des socles, solidement ancré dans l'histoire et inscrit au coeur des missions des bibliothèques. Elles méritent d'être développées.

On pourrait en dire autant des services rendus à l'étranger. La première question qui se pose au sujet des relations internationales des services documentaires français doit être de savoir avec qui nous devons échanger des informations, quels doivent être nos clients, quels doivent être nos fournisseurs. Il y a là des questions stratégiques qui doivent être débattues dans le Haut Conseil de l'information scientifique et technique, dont l'un des membres, représentant le ministère des Armées, résumait ainsi la mission : quels secteurs de l'information scientifique et technique la France a pour objectif de faire connaître ? - et il prenait pour exemple les mathématiques ou la physique ; quels sont ceux où les chercheurs français ont besoin d'information ? - il prenait pour exemple l'informatique.

Les bibliothécaires ne peuvent se désintéresser de ce débat lié aux services de fourniture de documents à distance et de prêts entre bibliothèques. La question de la circulation des documents n'est pas seulement à traiter comme un des programmes expérimentaux du plan d'action européen. L'arrêt du programme ION, considéré comme non rentable faute de clientèle, est lourd d'enseignements dont il faut tirer les leçons. Ces échanges ne se font pas qu'entre pays riches, et l'AUPELF sait bien que le flux de ces services venant de France doit se diriger vers les pays du tiers monde, et n'est pas sans rapport avec les deux sujets précédents. Une réflexion doit être menée sur ce sujet capital.

1.7 - La valorisation des bibliothèques françaises à l'étranger

C'est un autre thème invisible de l'enquête parce qu'inexistant ou presque. Alors que les pays anglo-saxons et particulièrement les pays scandinaves font de leurs bibliothèques un véritable produit d'exportation, la France, traditionnellement, ne participe pas à ce marché. Il ne faut pas y renoncer au moment où les bibliothèques françaises font la preuve de leur inventivité. L'ensemble du secteur économique est concerné : cabinets d'architecture, sociétés de service informatique, expertises bibliothéconomiques que nombre de bibliothécaires français sont aujourd'hui capables de donner dans des matières où les bibliothèques françaises s'illustrent : l'audiovisuel, l'intégration dans des complexes culturels, l'organisation de manifestations, etc. C'est une Française, Mme Jacqueline Leroy, qui est conseillère scientifique du projet d'Alexandrie, des missions françaises ont été envoyées au Liban ou au Maroc à la demande de ces pays. Le modèle français a inspiré le plan de développement de la lecture publique au Portugal. Des demandes de relations plus étroites avec les bibliothèques françaises viennent de pays comme la Finlande ou le Japon dont on pourrait penser qu'ils n'ont pas besoin d'aide. L'originalité de l'expérience de nos "médiathèques" suscite donc aujourd'hui suffisamment d'intérêt dans le monde pour que les professionnels français aient la hardiesse d'affronter les appels d'offre internationaux.

1.8 - Les relations intergouvernementales

Enfin, les réponses des administrations centrales à l'enquête ne donnent pas trace de relations entre administrations homologues. Peut-être les structures gouvernementales sont-elles trop diverses pour qu'on y trouve des partenaires symétriques à nos directions ministérielles, voire au Conseil supérieur, qui a des équivalents à l'étranger mais pas exactement d'homologue. Ces relations pourtant existent dans les rencontres officielles, le conseil des ministres européens et les rencontres semestrielles des ministres de la Culture de l'Union par exemple, et l'on peut s'alarmer en pensant qu'il n'y est jamais question de bibliothèques. Si c'est le cas, il faudrait y porter remède. On a vu, en tout cas, au dernier sommet du G7 que la France, par le ministère de la Culture, pouvait

prendre toute sa place dans des programmes internationaux du plus haut niveau.

1.9 - Conclusion

L'enquête est beaucoup trop sommaire pour qu'on en tire des conclusions définitives. Elle est significative cependant par ses manques. Ainsi, il est clair que nos relations internationales sont orientées d'une part vers les pays européens voisins, et surtout l'Allemagne et la Grande Bretagne, pour des raisons évidentes, ensuite vers les pays francophones du tiers monde, pour d'autres raisons, mais qu'elles laissent dans l'ombre les pays d'Orient en expansion et surtout les États-Unis, bien que la communauté francophone des États-unis soit l'une des plus importantes au monde.

A la suite de cette réunion, au cours de laquelle de nombreuses bibliothèques firent part de leurs expériences, la nécessité d'une banque centrale d'informations tenant le registre de nos actions et le répertoire par pays de nos interlocuteurs étrangers est apparue comme une nécessité. La FFCB s'est proposée de la tenir, mais compte tenu de la diversité des programmes et de leurs objectifs, il semble nécessaire d'affiner l'analyse afin de ne pas mêler des actions sans rapport les unes avec les autres. L'époque en tout cas semble révolue où les échanges avec l'étranger étaient suspectés comme un luxe inutile ou tolérés comme un mal nécessaire.

2 - La politique du livre et des bibliothèques au ministère des Affaires étrangères

Lors de sa réunion du 16 mars 1995, le Conseil supérieur des bibliothèques a invité M. Jean-David Lévitte, directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Affaires étrangères. Cette invitation répondait à plusieurs motifs. D'abord, celui de soutenir les efforts du ministère des Affaires étrangères pour moderniser son réseau de bibliothèques à l'étranger ; ensuite de montrer cette politique en exemple, en raison des relations nouées avec les autres types de bibliothèques, comme en témoignent les rapports permanents de ses services avec le Conseil supérieur des bibliothèques et la constitution d'un "comité de pilotage", formé des principaux responsables des bibliothèques en France, de son souci de professionnalisation, et du principe enfin qui sous-tend cette politique, à savoir qu'une petite bibliothèque, même isolée, peut aujourd'hui devenir un centre d'information performant si elle est convenablement équipée et gérée par une personne qualifiée. Cet exemple peut en effet être transposable à nombre de bibliothèques du territoire français.

L'invitation de M. Lévitte répondait aussi à plusieurs interrogations récemment posées par les membres du Conseil supérieur. La première est de savoir en quoi le réseau des centres culturels et instituts français peut offrir aux bibliothèques françaises modernisées, une ouverture sur le monde et une valorisation de leurs compétences. La deuxième est de savoir si une place particulière, dans cette politique, est faite aux pays européens. La troisième est de mieux connaître le rôle assigné à ces établissements en matière de développement de la francophonie.

2.1 - Le réseau culturel français à l'étranger

M. Lévitte a rappelé que la France, qui a constitué son réseau culturel il y a plus d'un siècle, occupe la première place, parmi les quelque 180 États qui siègent aux Nations-Unies, pour sa densité et sa qualité. Nous sommes à la tête d'un réseau sans équivalent de 300 lycées et écoles français, 133 centres culturels, un millier de comités d'Alliance française. Des centaines de missions archéologiques, des centres de recherche en sciences humaines et sociales, des missions scientifiques et de l'audiovisuel s'y sont ajoutés. La Direction générale est née il y a cinquante ans par une ordonnance du 13 avril 1945. Elle compte aujourd'hui trois instruments essentiels :

- la direction de la Coopération culturelle et linguistique, où se trouve la sous-direction de la politique du livre et des bibliothèques ;
- la direction de la Coopération scientifique et technique, née dans les années 1960 ;
- la direction de l'Action audiovisuelle, née dans les années 1980, avec des opérateurs comme TV5, Canal France international ou Radio France internationale.

Ces composantes se traduisent en termes d'effectif par 400 agents à Paris, 9 000 agents français répartis à travers le monde et 15 000 recrutés locaux, un budget en 1995 de 5,3 milliards de francs (0,3 % du budget de l'État). Avec ce dispositif, la France doit mener une politique cohérente. L'inconvénient d'un réseau ancien est que chaque structure cultive l'autonomie. Le ministère s'est engagé dans une réforme visant à rapprocher les outils et cherche à coordonner cet ensemble selon quatre axes principaux :

1. La promotion de la langue française, qui est une priorité évidente.
2. Une meilleure organisation de la coopération universitaire, nécessaire compte tenu des moyens considérables qui y sont mis, mais souvent dans le désordre et par saupoudrage. Or, le réseau des lycées français à l'étranger forme actuellement plus de 100 000 jeunes étrangers. On aimerait voir poursuivre cet investissement dans ces lycées, où les 2/3 des élèves sont étrangers, vers nos universités. Un dialogue est donc engagé pour organiser des partenariats avec les grandes universités du monde, débouchant par exemple sur des thèses

en co-tutelle et d'autres produits.

3. L'offre de coopération doit se concentrer sur les domaines d'excellence de la France, ceux qui sont les plus demandés, par exemple la coopération administrative, le secteur de la santé, le système éducatif, l'agro-alimentaire, l'environnement, l'urbanisme, etc.
4. La présence audiovisuelle de la France à travers le monde entier doit être développée, ne serait-ce que pour promouvoir la langue française et accroître la cohérence de l'ensemble du dispositif.

2.2 - La promotion de l'écrit en français

La politique du livre comporte trois volets : le soutien d'abord aux éditeurs français ; le deuxième volet doit permettre aux éditeurs étrangers de connaître l'édition française ; le troisième est l'aide à la traduction.

Le ministère livre chaque année un million de volumes dans toutes les disciplines à nos bibliothèques mais aussi aux bibliothèques étrangères et finance 17 000 abonnements. Des sélections thématiques sont établies par des commissions de spécialistes et publiées dans des fascicules qui constituent désormais une collection significative qui peut intéresser les bibliothèques de France. L'aide à la publication en langue locale des grands classiques français ou des ouvrages de références scientifiques en est à plus de 1 000 titres. En Russie, le programme "Pouchkine" a atteint sa 95e publication et son 200e contrat. Cette action officielle ne se met jamais en concurrence avec les éditeurs français mais se substitue à eux lorsqu'ils déclarent forfait.

De la France vers l'étranger, le ministère finance les missions d'environ 350 auteurs, éditeurs, traducteurs et bibliothécaires dans le monde et reçoit, dans l'autre sens, chaque année 250 écrivains, éditeurs, bibliothécaires et professionnels du livre étrangers.

2.3 - La modernisation du réseau des bibliothèques

Nous avons environ 300 bibliothèques à travers le monde : 133 dans les instituts et centres culturels français et un peu plus dans les Alliances françaises, dont un dixième seulement ont une bibliothèque. Ce n'est pas le seul point d'offre documentaire car les ambassades en sont riches : centres de documentation pédagogique, centres de diffusion d'information scientifique, services de presse offrant souvent, au-delà de la presse quotidienne, des services sur le plus long terme et postes d'expansion économique chargés de diffuser une information plus ciblée. L'objectif doit être de moderniser le réseau en rationalisant les outils, en fédérant les ressources et en les rendant visibles. Depuis deux ans, le ministère des Affaires étrangères est engagé dans une grande entreprise de

rénovation, menée, dans un partenariat exemplaire, avec les administrations françaises chargées des bibliothèques et notamment du Conseil supérieur dont le président a pris une part active dans l'élaboration du programme de rénovation.

L'état des bibliothèques françaises à l'étranger est extrêmement contrasté. Certaines ont plus d'un siècle, d'autres remontent à quelques mois. Certaines disposent de plus de 100 000 volumes, d'autres, de quelques centaines. Certaines ont des fonds à dominante littéraire, d'autres ont choisi de se spécialiser et sont déjà des médiathèques. Certaines sont des bibliothèques de lecture publique, d'autres de véritables bibliothèques de recherche. Certaines n'ont que quelques dizaines d'adhérents, d'autres plus de 10 000. Certaines prêtent quelques ouvrages par jour, d'autres plus de mille. Le public est souvent jeune et étudiant mais on y retrouve toutes les catégories de lecteurs.

Cette diversité entraîne des difficultés, amplifiées par celle des contextes locaux. Certains pays sont presque totalement francophones et d'autres très peu. Certains sont en développement, extrêmement pauvres, d'autres au niveau des pays européens. Certains pays nous intéressent et justifient qu'on fasse un gros effort et un très grand investissement financier, d'autres sont relativement indifférents. Notre passé colonial nous a doté non seulement de liens affectifs mais aussi d'un héritage immobilier dont il faut tenir compte. Enfin, la prise de conscience de l'importance de cette offre de documentation est très inégale. Certaines Alliances françaises comprennent qu'elle est essentielle, d'autres estiment qu'elle n'a aucune importance. A partir de ce constat, une réflexion a été engagée, avec le comité de pilotage, pour essayer de hiérarchiser nos actions.

La problématique n'est pas simple et certaines questions touchent à la morale autant qu'à la politique. Devons-nous viser des bibliothèques pour les élites ou pour le plus grand nombre ? Devons-nous cultiver les bibliothèques patrimoniales dont nous avons hérité ou nous tourner résolument vers les bibliothèques d'actualité ? Devons-nous viser des bibliothèques à dominante littéraire, selon la tradition culturelle française, ou au contraire être pluridisciplinaires ? Devons-nous viser au rayonnement de la langue et de la culture françaises, ou nous faut-il ouvrir nos bibliothèques sur les cultures du monde entier ? Devons-nous le faire uniquement en français, ce qui suscite d'ailleurs des vocations à l'apprentissage de notre langue, ou, dans les pays non francophones, offrir le livre français dans la langue locale, voire en anglais ? Est-il utile de cultiver ce réseau de 300 bibliothèques ou serait-il sage de se concentrer sur quelques points forts ?

Au terme de ces réflexions, le ministère a décidé de développer et moderniser le réseau de ses bibliothèques en les dotant de centres de ressources sur la France contemporaine, c'est-à-dire en leur donnant la capacité de répondre à toutes les questions que peuvent poser les publics actuels et virtuels. La création de médiathèques renovera l'image de la France en offrant les informations

pertinentes et mieux actualisées avec les derniers produits de la technologie. Un crédit de 25 millions de francs a été consacré en 1995 à ce projet, qui a suscité l'enthousiasme des postes à l'étranger. Huit premiers projets pilotes ont été sélectionnés sur 80 propositions reçues, toutes de qualité.

Six actions ont été identifiées pour donner à ce programme une cohérence à long terme :

- la sensibilisation de tous les postes à l'importance de la documentation ;
- le renforcement des moyens financiers pour assurer sur plusieurs années la suite du programme de modernisation : désherbage des bibliothèques, aménagements et équipements, rénovation des bâtiments ;
- la professionnalisation des agents dans les bibliothèques et les centres de ressources : sont déjà en détachement à travers le réseau 19 bibliothécaires ou conservateurs professionnels, et cinq de plus en 1995 ;
- la formation du personnel et notamment les recrutés locaux : les bibliothèques du réseau ont besoin de gens qui parlent la langue locale. Ces recrutés locaux bénéficient maintenant de stages de cinq semaines organisés avec l'aide de l'Institut de formation des bibliothécaires à Villeurbanne ;
- la publication d'un bulletin de liaison qui est un outil de dialogue à l'intérieur du réseau mais aussi avec les partenaires extérieurs. Des dossiers thématiques viennent compléter ce bulletin. Un fascicule de 100 pages explique la méthodologie et la composition d'un centre de ressources ;
- l'envoi de missions dans les postes, notamment les plus lointains, pour aider à établir un véritable projet d'établissement efficace et cohérent.

2.4 - Autres questions posées par le Conseil supérieur des bibliothèques

A la suite de l'exposé de M. Jean-David Lévitte, les membres du Conseil supérieur ont soulevé plusieurs questions : l'indispensable collaboration de l'INIST à ce programme, l'implication des régions et des universités, les moyens de diffuser la langue française.

Le directeur de l'INIST, très désireux de participer à ce programme, a annoncé un certain nombre d'actions. Grâce à la politique nouvelle du ministère il est clair que l'INIST devrait, par exemple, mieux diffuser des banques de données bibliographiques françaises, notamment là où elles sont le plus absentes, en Amérique latine, en Europe centrale et dans le Sud-Est asiatique. Beaucoup de gens savent où acheter les coupons de la *British Library* pour commander des articles en anglais, peu en revanche savent où se procurer ceux de l'INIST pour bénéficier du même service, d'où la nécessité de professionnaliser les postes chargés de la prospection et de l'information de la clientèle

étrangère. Des relations fortes entre le ministère des Affaires étrangères et l'INIST sont donc à développer.

Le ministère des Affaires étrangères de son côté souhaite faire connaître sa Direction de l'appui scientifique et technique, chargée de la diffusion vers l'étranger des informations scientifiques. Par ailleurs, l'ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technique) est un outil commun du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale (enseignement supérieur et recherche). Entre le ministère des Affaires étrangères et l'action menée par sa mission de l'appui scientifique, l'ADIT et l'INIST, un véritable partenariat est à nouer dans les centres de ressources.

Les élus, membres du Conseil, se sont montrés soucieux de développer sur ce point les contacts déjà importants entre les collectivités territoriales françaises et étrangères, les universités et les grandes écoles. Les acteurs de la politique étrangère étant de plus en plus nombreux, le rôle du Quai d'Orsay est d'autant plus nécessaire. Si l'on veut qu'il y ait une certaine cohérence dans la politique ou l'action internationale de la France, il faut un lieu où s'organise cette cohérence. Depuis deux ans, le ministère des Affaires étrangères met à la disposition des régions un budget (26 millions de francs pour 1995) de façon à ce que les collectivités locales qui souhaitent s'engager en partenariat avec le ministère dans des opérations à l'étranger, se fassent connaître.

Le même dialogue est organisé avec les universités, et devrait être développé avec les Grandes Écoles. Le ministère a pris contact avec les recteurs pour leur signaler qu'ils pouvaient bénéficier de la riche expérience des agents de retour de postes à l'étranger pour développer leur politique de coopération internationale. De même, le tiers des directions régionales des affaires culturelles sont confiées à des agents issus du réseau culturel à l'étranger, tandis qu'en sens inverse d'anciens directeurs de DRAC vont souvent diriger des centres culturels à l'étranger. Ces passages sont fructueux pour tous.

Enfin, le Conseil supérieur a abordé le difficile problème du rôle que peuvent jouer les bibliothèques à l'étranger dans la diffusion de la langue française. Les documents sur la France ne doivent-ils pas être fournis aussi dans la langue du pays desservi ? Dans les domaines scientifiques et techniques, très demandés par les pays en voie de développement, quand la majorité de la littérature, à partir d'un certain niveau de spécialisation, est constituée essentiellement d'ouvrages anglophones, n'y a-t-il pas un devoir de fournir ces ouvrages en anglais ? Comment d'ailleurs demeurer francophone en donnant accès aux réseaux électroniques de la recherche ou à des outils de plus en plus anglophones ? Pour le ministère des Affaires étrangères, il faut écarter l'idée que la seule langue scientifique serait l'anglais. Le français l'est au même titre. Mais la question subsiste en ce qui concerne l'accès aux publications électroniques, où il ne serait pas raisonnable, ni même

techniquement possible, d'isoler les documents en langue française, comme nous l'affirmons par ailleurs². Le meilleur moyen de sortir de ce dilemme reste de multiplier les services français sur les réseaux électroniques, ce à quoi les bibliothèques peuvent être utiles.

2 Voir dans ce même Rapport, le chapitre consacré aux usages des publications électroniques par les bibliothèques.